

## STATUT DE L'ÉLU

## Élus locaux : des formations diplômantes

Des élus locaux peuvent désormais se saisir de leur droit à la formation pour obtenir un diplôme universitaire.

Acquérir les savoirs nécessaires à l'exercice de son mandat tout en permettant de valoriser son expérience d'élu. Tel est l'objectif de nouvelles formations diplômantes mises en place en partenariat avec le milieu universitaire. Ainsi, depuis novembre 2020, l'École nationale de stratégie et de l'action publique (ENSAP) propose, avec l'université de Lorraine et la faculté de droit, d'économie et d'administration de Metz, un diplôme d'université (DU) « Droit et administration des collectivités territoriales ». Avec une première promotion d'élus diplômés ce mois-ci.

### Répondre à une double demande des élus

« Ce sont nos stagiaires qui nous ont sollicités à partir d'un double besoin, explique Julie Kulinic, fondatrice-associée de l'ENSAP. Tout d'abord la volonté de bien maîtriser l'environnement dans lequel ils évoluent et de pouvoir faire face à des problématiques quotidiennes de plus en plus complexes. Mais aussi, la nécessité, pour certains élus, de préparer une reconversion professionnelle, et donc de faire valider leurs acquis de terrain par un di-

### Des formations plus spécialisées à Paris VIII

L'université Paris VIII propose trois formations diplômantes ouvertes aux élus locaux :

- ▶ Diplôme d'université (DU) (Bac + 3) : « Lutte contre le racisme et l'antisémitisme » ;
- ▶ Diplôme d'études supérieures universitaires (DESU) (Bac + 4) : « Gestion et ingénierie des projets européens » ;
- ▶ DESU (Bac + 4) : « Communication et administration des projets culturels », en partenariat avec l'organisme de formation agréé Mercure local, éligible au DIF élus. Contact : info-df@univ-paris8.fr



Le maire est responsable et coupable de tout, mais au courant de rien car la réglementation évolue constamment. »

Philippe Joly, maire de Jeandelaincourt (Meurthe-et-Moselle, 803 habitants)

plôme. En partenariat avec l'université de Metz, nous avons donc travaillé sur la maquette de la formation. »

Ouverte à tous les élus en exercice, l'admission se fait soit sur titre (bac + 3 minimum), soit sur validation des acquis professionnels et personnels (VAPP). « Ce qui prime avant tout, c'est le projet professionnel, l'objectif défini et bien sûr la motivation », ajoute Julie Kulinic. Côté financement, pour s'acquitter des 4993 € de frais pédagogiques et d'inscription, les candidats peuvent mobiliser le budget formation de leur collectivité ou leur Droit individuel à la formation des élus (DIFE). Dans l'attente d'un agrément par France compétences qui permettra de recourir au Compte personnel formation.

### 175 heures de cours en six mois

Réparties en six unités d'enseignement, ce ne sont pas moins de 175 heures de cours qui sont dispensées, quatre jours consécutifs par mois pendant six mois. Sans compter 30 heures de travail personnel et 5 heures d'évaluation. Covid oblige, les modalités d'organisation ont dû être revues. « Nous avions initialement un programme combinant présentiel et distanciel. Finalement, tout est réalisé à distance, mais en direct, avec la possibilité de visionner ensuite en différé. Ce fonctionnement a d'ailleurs incité des élus éloignés de notre lieu de formation à s'inscrire. Parmi nos neuf stagiaires actuels, deux élus suivent la formation depuis la Martinique et la Guadeloupe et se lèvent à 3 heures du matin pour assister aux cours en direct. Un sacré gage de motivation », se réjouit l'ENSAP, qui s'est entourée d'experts et d'acteurs de terrain reconnus pour assurer les enseignements.

« Avocats spécialisés, anciens DGS ou maires et consultants complètent les cours dispensés par le doyen ou les maîtres de conférences. Avec une alternance de

### Au programme du diplôme universitaire

- ▶ Droit des collectivités territoriales (42 heures).
- ▶ Finances locales (42 heures).
- ▶ Administration territoriale (42 heures).
- ▶ Intermunicipalité (21 heures).
- ▶ Communication institutionnelle (21 heures).
- ▶ Méthodologie en droit et projet tutoré (7 heures).

cours théoriques, d'ateliers et d'analyses de cas. Et pour la validation du diplôme : un QCM, un rapport professionnel et une soutenance du projet tuteuré devant un jury. » Avec l'espoir pour les élus d'obtenir un diplôme de niveau bac + 4 reconnu par l'université qui peut permettre d'enchaîner avec un Master 2 « Droit des collectivités territoriales et coopération transfrontalière ».

### Pour un mandat et un avenir plus sereins

Parmi les neuf élus de cette première promotion, Philippe Joly, maire de Jeandelaincourt (Meurthe-et-Moselle, 803 habitants) depuis 2008. « J'ai toujours été proactif sur la formation. Pour moi, mais aussi pour les élus et les agents de la mairie. Ceci pour mieux appréhender la complexité de l'environnement institutionnel, confie l'édile. On saisit vite que le maire est responsable et coupable de tout, et qu'on n'est au courant de rien car la réglementation évolue

constamment. Et sans connaissances spécifiques, c'est compliqué de faire face à ce qui s'apparente parfois à du harcèlement juridique de la part de certains concitoyens. C'est pour cela que je souhaitais une formation multidisciplinaire afin d'exercer mon mandat plus sereinement, mais aussi pour mieux manager le personnel. En outre, je dois aussi penser à mon avenir professionnel si je souhaite ensuite intégrer une collectivité territoriale », se projette l'élu qui a mobilisé son DIF pour financer cette formation.

### Dans la peau d'un étudiant

« C'est vrai que je suis enthousiaste comme un jeune étudiant de... 51 ans. C'est hyperpositif, même si parfois, après 3 heures de théorie, le mal de tête vous gagne et qu'il faut être très assidu, sinon on décroche vite. Évidemment, l'idéal aurait été une formation mixant présentiel et visio pour encore mieux échanger avec les collègues qui sont devenus des amis. Toutefois je tire mon chapeau aux enseignants. Ils sont de qualité et savent nous tenir en haleine », se réjouit le maire-étudiant Philippe Joly. Et, pour concilier mandat, vie professionnelle et personnelle avec cette formation, l'élu, cadre chez Orange, sollicite parfois des congés sans solde et revendique une parfaite organisation. « Je maîtrise bien les outils modernes qui permettent de travailler plus efficacement, et je délègue énormément à mes élus. » Reste à réussir l'examen prévu les 22 et 23 mai. « Mon rapport portera sur le transfert du PLU vers le PLUi. Il y a un peu de stress car pourquoi pas enchaîner avec un Master 2 », avoue le maire avant de retourner à ses révisions.

Yannick Belle

**À noter** Les Instituts d'études politiques, à l'instar de ceux de Bordeaux ou de Paris, peuvent également disposer d'une offre de formations diplômantes ou certifiantes à destination des élus locaux.

**À LIRE** sur [www.journaldesmaires.com](http://www.journaldesmaires.com)

- ▶ « Élus locaux : une réforme de la formation »  
fiche juridique, mars 2021, code : 103421
- ▶ « Nouvelle ordonnance : va-t-elle favoriser l'accès à la formation ? »  
avril 2021, code : 104250

